

MAIRIE DE BARBERAZ

Affichage le 14/10/2008

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 octobre 2008**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 6 octobre sous la présidence de Monsieur DUBONNET David, Maire.

Etaient présents : MM. DUBONNET D. – EYMARD R. - GIANNELLONI JL. – C. CORSINI - ANGLADE J. - BOHORQUEZ M. – COTTIN X. - MERLOZ C. – BRULFERT G. - DELBOS P. – Mmes PARENDEL B. – GRENECHE MH. - BLOCHET-CARPE A. – GUILLERMIN M. — BRINGOUD M. – DAVID D. - ALLEMOZ M. - GIRERD-POTIN MH. - GELLOZ M. – FETAZ Y. – D. GODDARD – F. VIVET – D. DIVERCHY – P. LABIOD – M. DEGANIS – A. VELLARD formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : MH GRENECHE qui a donné procuration à B. PARENDEL

Guillaume BRULFERT a été élu secrétaire de séance.

Approbation des procès verbaux de la séance du 8 septembre 2008. Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire informe de la démission de M. Rouge Michel en date du 24/09/2008, Madame Yvette Fétaz est appelée à le remplacer.

LOCATION D'UN APPARTEMENT ROUTE DE LA VILLETTE

Bernardette Parendel, informe le Conseil Municipal que par délibération du 22/12/1997, le conseil municipal a approuvé la signature d'un bail de location avec M. Girardin et Mme Meyer pour le logement communal de type T3 situé route de la Villette.

Une des pièces de l'appartement, non incluse dans le bail de location, servait de lieu de stockage pour l'école Chantal Mauduit.

Suite à la demande des locataires et à l'accord de la directrice de l'école, Bernadette Parendel demande d'approuver l'adjonction de cette pièce d'une superficie de 10.96 m2 au bail de location.

Cette modification porterait la superficie habitable de 67 à 77.96 m2.

Le loyer actuellement réglé par les locataires est de 289.88 €.

L'application du loyer plafond d'un logement conventionné (5.42 €/m2) à la nouvelle superficie, conduirait à un loyer mensuel de 422.54 €.

Toutefois, afin de tenir compte des spécificités de l'appartement :

- salle de bain sur le palier,

- absence de radiateurs dans certaines pièces,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer un bail de location dans les conditions suivantes :
 - type de logement : T4
 - superficie : 77.96 m²
 - loyer mensuel : 383.17 € incluant les frais de chauffage
- 1 an renouvelable à compter de la date de signature avec possibilité de dénonciation, par le bailleur 3 mois avant l'échéance.

Le loyer tient compte des spécificités de l'appartement salle de bains sur le palier. L'absence de radiateurs dans certaines pièces.

- autorise le Maire à signer un avenant à la convention passée avec l'Etat afin d'intégrer l'évolution de ce bail de location.

LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL CHEMIN DES PRES

Bernadette Parendel informe le Conseil Municipal que l'appartement communal situé au 1^{er} étage du bâtiment municipal du stade, 14 chemin des Prés, est vacant depuis fin mars 2008.

Suite à la libération de cet appartement de type T5, des travaux de rénovation ont été entrepris.

Compte tenu de la configuration des locaux et considérant le nombre important de demandes de T3 enregistrées au regard des demandes de T5, les travaux de rénovation ont conduit à scinder cet appartement en deux logements de type T3 comme auparavant.

Bernadette Parendel propose de mettre à la location le premier logement dans les conditions suivantes :

- type de logement : T3
- superficie : 52.84 m²
- loyer mensuel : 286.39 €

3 ans à compter de la date de signature du bail. Celle-ci interviendra courant octobre à la fin des travaux de rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 abstentions (M. Deganis, D. Goddard, A. Vellard, P. Labiod et D. Diverchy) et 22 voix pour :

- autorise le Maire à signer un bail de location dans les conditions évoquées avec Monsieur Oujjit KHATIB.
- autorise le Maire à signer un avenant à la convention passée avec l'Etat afin d'intégrer l'évolution de ce bail de location.

BONS D'ACHAT DE NOEL POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL JUSQU'A L'AGE DE 12 ANS

Bernadette Parendel informe le Conseil Municipal que depuis 2001, le conseil municipal octroie un bon d'achat de Noël au bénéfice des enfants du personnel municipal jusqu'à l'âge de 12 ans.

La valeur de ces bons d'achat a été de 25 € de 2001 à 2004 puis de 30 € à partir de 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi de bons d'achat de Noël au bénéfice des enfants du personnel, agents titulaires et non titulaires de la collectivité, dans les conditions sus-citées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Bernadette Parendel rappelle que par délibération du 27/11/1997, le conseil municipal avait approuvé la création d'un emploi à temps non complet de 25 heures hebdomadaires d'Adjoint des services techniques affecté aux missions suivantes :

- entretien des locaux de la mairie et bureau des services techniques,
- animatrice au restaurant scolaire de l'Albanne et à la garderie du soir de l'école Concorde.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant cet emploi, en juillet 2008, la partie de l'emploi vacant correspondant aux missions affectées au service périscolaire, a été pourvu pour partie par les ATSEM dans le cadre de la réorganisation liée à la suppression du samedi matin.

Un avis de recrutement a par ailleurs été diffusé en interne pour la partie du poste correspondant à l'entretien des locaux de la mairie et des bureaux des services techniques (12H30 par semaine).

Seul un agent, occupant actuellement un emploi à temps non complet de 21H30 par semaine affectées au restaurant scolaire Concorde et à l'entretien des locaux du stade, a déposé sa candidature.

Cette candidature ayant été retenue, il convient de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

- suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet de 25H hebdomadaires (affecté à l'entretien des locaux de la Mairie et des bureaux des services techniques et au périscolaire).
- Suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet e 21H30 (affecté au restaurant scolaire Concorde et à l'entretien des locaux du stade),
- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 34H hebdomadaires (affecté au restaurant scolaire Concorde, à l'entretien des locaux du stade, de la mairie et es bureaux des services techniques).

Vu la saisine du comité technique paritaire en date du 26/09/2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois proposée.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Michèle Guillermin rappelle au Conseil Municipal que le fonctionnement de la Bibliothèque est actuellement assuré par 2 agents à temps non complet :

- un adjoint du patrimoine à 23h30/35h
- un assistant qualifié de conservation du patrimoine à 11h /35h

L'agent occupant ce second emploi va intégrer courant octobre les services d'une autre collectivité.

Une réflexion a été engagée afin d'envisager l'organisation du service suite à cette vacance d'emploi.

Un projet basé sur la fréquentation enregistrée sur les différents jours de permanence de la Bibliothèque (donnés ci-dessous) a été soumis au conseil consultatif Culture Animation lors de sa réunion du 22/09/08.

	Permanences Actuelle	Fréquentation moyenne
Lundi	16h30 – 19h Pas de permanence pendant les vacances scolaires	12.7
Mardi	16h30 – 19h	18.5
Mercredi	9H 12H 14H 16H 30	43.4

Jeudi	16H30 19H	19
Vendredi	9h 11h 30 Pas de permanence pendant les vacances scolaires	10.4

Au vu de ces données, le Conseil Consultatif a conclu à :

- la nécessité de maintenir les permanences des mardi, mercredi et jeudi
- la possibilité de suppression de la permanence du vendredi compte tenu de sa faible fréquentation
- la possibilité que le service fonctionne dans un premier temps avec un seul agent ce qui impliquerait que l'adjoint au patrimoine à temps non complet réalise 5h30 supplémentaires en semaine scolaire et 3 h en période de vacances scolaires dans l'hypothèse de la suppression de la permanence du vendredi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix contre (A. Vellard, D. Diverchy, P. Labiod, D. Goddart, M. Deganis et F. Vivet) et 21 pour, approuve la suppression de la permanence du vendredi.

OFFRE DE SERVICE SAVOIE BIBLIO – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

Michèle Guillermin expose au Conseil Municipal que l'assemblée des Pays de Savoie a adopté le 15/02/08 de nouvelles orientations quinquennales pour le développement de la lecture publique sur le territoire des 2 Départements.

La mise en œuvre de ce plan a été confiée à Savoie Biblio, bibliothèque départementale de prêt de Savoie et de Haute Savoie dont la Bibliothèque municipale de Barberaz utilise déjà les services depuis de nombreuses années.

Ces services sont :

- des prêts de livres, de CD, d'animations ou d'exposition.
- des formations et des prestations de conseil.
- l'octroi de subventions (en 2002 pour l'informatisation, en 2008 pour le renouvellement du fonds jeunesse).

En échange de ce service entièrement gratuit, la commune doit s'engager à faire fonctionner le service dans les conditions fixées par une charte qui rappelle notamment le niveau de crédit d'acquisition ainsi que les amplitudes d'ouvertures souhaitables, et fixe des règles quant aux conditions d'accès des usagers aux ouvrages.

L'Assemblée bi - départementale propose aujourd'hui de signer une convention venant se substituer à celle passée antérieurement avec le Ministère de la Culture ou un des deux Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec l'Assemblée des Pays de Savoie pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours.

ACCES A LA CULTURE PAR INTERNET – RECONDUCTION DE L'ACTION – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GUIDANDE 73

Michèle Guillermin rappelle que par délibération du 19 mai 2003, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un projet d'animation intitulé "FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE PAR INTERNET". Cette animation a depuis été reconduite chaque année.

Michèle Guillermin propose de reconduire cette action pour la période du 13/10/08 au 30/06/2009.

Le projet de convention intègre :

- un nouveau service de formation à l'utilisation de Powerpoint et à la maintenance informatique ou tout autre thème faisant l'objet d'une demande des usagers.
- une limitation de la durée de l'animation par stagiaire (indication d'une durée de 8 heures maximum par stagiaire)
- l'évolution du coût de la prestation (progression du coût horaire de 19.50 € à 19.75 €) réglé par la Commune à l'association.
- le principe que cette action donne lieu au règlement d'une participation de la part des usagers à hauteur de 10 € par session pour les services de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre (M. Deganis) et 26 voix pour :

- donne autorisation de signature au Maire pour la convention à passer avec Guidance 73.
- approuve la fixation d'un tarif de 10 € par session de formation.
- approuve la modification correspondante de la régie de recettes instituée pour la perception des produits de la Bibliothèque afin de permettre l'encaissement de ces nouveaux produits.

Cette modification de la régie fera l'objet d'un arrêté après avis du comptable assignataire.

ROUTE DES GOTTELAND – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDES

Manuel Bohorquez rappelle au Conseil Municipal que lors de l'approbation du BP 2008, 115 000 € TTC ont été inscrits pour la réalisation de travaux d'aménagement de la route des Gotteland.

L'opération projetée prévoyait :

- la création d'un trottoir,
- l'enfouissement des réseaux secs.

Afin de mieux adapter ce projet aux besoins des riverains et usagers, une réflexion a été engagée afin d'intégrer la création d'emplacements de stationnement et d'augmenter la largeur du trottoir pour la porter de 0.90m prévus initialement à 1.40 m pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Considérant que l'enfouissement des réseaux secs et humides sera finalisé à l'occasion de cette opération, il apparaît également opportun de reprendre la voirie avec un enrobé d'une qualité supérieure à celui prévu dans le projet initial.

Suite à la consultation engagée pour la mission de maîtrise d'œuvre, la SARL VERDIS a été retenue.

Manuel Bohorquez précise au Conseil Municipal que le nouvel estimatif de l'opération intégrant ces évolutions s'élève à 196 000 € TTC. Il correspond à un maximum.

Les crédits supplémentaires nécessaires pourront être inscrits au BP 2008 par décision modificative.

Manuel Bohorquez précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès du SDES pour la part des travaux correspondants à l'enfouissement des réseaux basse tension. Un financement de 60 % de la dépense subventionnable peut être obtenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 3 abstentions (M. Deganis, D. Goddard, P. Labiod), 1 contre (D. Diverchy) et 23 pour :

- approuve l'opération sus-citée et l'inscription des crédits nécessaires au BP 2008,
- demande une subvention auprès du SDES pour l'enfouissement des réseaux électriques. Sollicite une dérogation pour commencer les travaux dès la fin 2008 avant la décision d'octroi de la subvention.

CARREFOUR RUE CENTRALE/RUE DU 8 mai 1945 – DEMANDE DE TRANSFERT DE LA SUBVENTION OBTENUE AUPRES DU CONSEIL GENERAL SUR L'OPERATION ROUTE DES GOTTELAND

Manuel Bohorquez informe le Conseil Municipal que par délibération du 29/05/2006, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement du carrefour rue Centrale/rue du 8/5/1945.

Suite à cette demande, le Département a attribué à la Commune, 38 400 € pour une dépense subventionnable de 120 000 €HT au titre du programme 2007 du Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes (FDEC).

Suite à la prise de compétences de Chambéry métropole au titre des voiries d'intérêt communautaire, c'est la Communauté d'agglomération qui sera maître d'ouvrage de cette opération d'aménagement.

Considérant que la subvention obtenue par la Commune ne peut être transférée à un autre maître d'ouvrage,

Considérant, par ailleurs, que l'opération de sécurisation et de restructuration de la route des Gotteland est éligible au FDEC, hormis l'enfouissement des réseaux secs et des réseaux d'eau potable et usée et que le montant de la dépense subventionnable s'élève à 119 000 €HT,

M. Bohorquez propose de solliciter le département pour un transfert de la subvention allouée au titre du FDEC 2007 pour l'aménagement du carrefour rue Centrale/rue du 8/5/1945 sur l'opération d'aménagement de la route des Gotteland.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention (M. Deganis) et 26 pour, sollicite le Conseil Général pour un transfert de la subvention allouée au titre du FDEC 2007 pour l'aménagement du carrefour rue Centrale/rue du 8 mai 1945 sur l'opération d'aménagement de la route des Gotteland.

CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LE SERVICE MULTI ACCUEIL « Les P'tits Loups » ET LE LIEU D'ACCUEIL « Parents enfants Joucadi »

Jean Luc Giannelloni informe le Conseil Municipal que par délibérations du 04/07/2002 et du 28/08/2003, le Conseil municipal a approuvé la signature de conventions avec la CAF pour le financement du service multi accueil (crèche – halte garderie des P'tits Loups) et pour le lieu d'accueil parents-enfants Joucadi.

Par ces conventions, la commune s'engage à fournir aux familles un service de qualité répondant aux critères exigés par la CAF.

En contrepartie, la CAF s'engage à verser un financement à la Commune.

Afin de mieux sécuriser les interventions financières des Caisses d'Allocations Familiales, la CNAF a élaboré un modèle de convention nationale d'objectif et de financement.

Dans le cadre de ces nouvelles conventions, les obligations de transmission de justificatifs par les communes se voient accrues, toutefois, les conditions de financement restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de ces conventions de financements avec la CAF pour le multi accueil et pour le lieu d'accueil parents enfants pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2009.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Jean Luc Giannelloni propose d'approuver les modifications d'inscription budgétaire suivantes :

- En section de Fonctionnement

- Suite à la décision du Conseil Municipal du 08/09/08 de modifier le mode de prise en charge des crédits concernant l'entretien des photocopieurs des Ecoles, il convient de modifier l'imputation budgétaire des 2 071 € correspondants à cette allocation (passage du Chapitre 65 au Chapitre 61).
- Le Conseil Général a attribué une subvention de 1000 € à l'Ecole Elémentaire Albanne pour un spectacle de danse. Le Département ne souhaitant plus verser ce type d'aide aux coopératives scolaires, il a sollicité que la commune se voit attribuer cette subvention et prenne en contrepartie à sa charge, la dépense liée au spectacle. Cette opération nécessite l'inscription de 1000 € en dépenses et en recettes.

- En section d'Investissement

- Opération 12 « Bibliothèque » : par délibération du 28/01/2008, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès de Savoie Biblio afin de renforcer son Fonds Jeunesse ; suite à la décision du Conseil Général d'attribuer une subvention de 1 525 € à la commune, il est proposé d'inscrire cette somme en recette et en dépense sur l'opération Bibliothèque.
- Opération 14 « Matériel Technique » : suite à l'accident de circulation du véhicule de Police Municipale du 21/07/08, celui-ci a été expertisé comme étant économiquement irréparable ; une indemnisation à hauteur de 4650 € sera versée à la commune. Il convient d'inscrire les crédits correspondants au remplacement du véhicule ainsi que les recettes liées à l'indemnisation.
- Opération 15 « Réserves Foncières » : par délibération du 10/07/08, le Conseil Municipal a approuvé une opération d'échange foncier avec M. Pollet, il convient d'inscrire les écritures nécessaires aux mouvements d'actif générés par cet échange.
- Opération 28 « Hauts de Barberaz » : suite aux modifications apportées au projet d'aménagement de la Route des Gotteland, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 81 000 € (115 000 € TTC avaient été prévus, la nouvelle estimation est à hauteur de 196 000 € TTC).

Afin de dégager les crédits nécessaires à l'inscription de cette dépense supplémentaire des disponibilités de crédits ont été recherchées sur certaines opérations :

- Opération 19 « Terrains Stade » : les travaux de clôture et de réfection de la pelouse du terrain d'honneur du stade ne seront pas réalisés en 2008, la prévision de dépense sur cette opération peut être réduite de 21 300 €.
- Opération 15 « Réserves Foncières » : l'acquisition des délaissés du PN 30 auprès de Chambéry métropole a été régularisée en début d'exercice ; 6300 € restent disponibles pour une affectation sur une autre opération.

○ Opération 24 « Franchissement Voie Ferrée » : le calcul définitif de la participation des différents financeurs à l'opération de suppression du passage à niveau n° 30 permet d'envisager une diminution du solde restant dû par la Commune aux 2 maîtres d'ouvrage (Chambéry métropole et RFF) ; un montant de 13 310 € peut ainsi être prélevé sur l'opération.

Une recette supplémentaire de 7 080 € peut par ailleurs être inscrite sur l'opération 60 « Terrain multi sports » suite à la notification du montant définitif de la subvention allouée par Chambéry métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix contre (A. Vellard – D. Diverchy – M. Deganis – F. Vivet – D. Goddard – P. Labiod) et 21 voix pour, approuve la décision modificative n° 2.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Don au CCAS

Le Maire informe le Conseil du don fait par M. Pollet de 100 € au CCAS. Par ce don, M. Pollet a souhaité remercier la collectivité pour la régularisation foncière approuvée par délibération du 10/07/2008.

➤ Services municipaux

- Le Maire rappelle que le gardien de police municipale, Stéphanie Bouvier, est en arrêt de travail depuis le 21/07/2008 suite à un accident de service. Il précise qu'elle reprendra son service à compter du 08/10/2008 à 50 % dans un premier temps.
- Deux recrutements sont actuellement en cours
Les entretiens auront lieu le 07/10/2008 pour l'emploi à pourvoir d'adjoint administratif et les 20 et 23/10/2008, pour l'emploi de chargé de mission foncier-urbanisme.

➤ Journées Patrimoine

Le Maire remercie les membres du conseil ainsi que Madame Gotteland Jeannine qui ont tenu les permanences en Maire et à l'Eglise à l'occasion de la journée du patrimoine.

➤ Boîte « LIONS CLUB »

Bernadette Parendel informe de la démarche présentée au CCAS et mise en œuvre dans le cadre d'une action conduite par le Lions Club.

L'objectif est de mettre à disposition des personnes âgées et isolées des boîtes contenant un résumé d'informations vitales qui pourraient sauver leur vie en cas d'intervention d'urgence par les services de secours.

➤ Affaires scolaires

Dans le cadre de la procédure de maintien du service minimum, l'Académie a informé la Commune que les écoles de Barberaz n'étaient pas touchées par le mouvement de grève du 07/10/2008.

➤ Logements

Bernadette Parendel informe le Conseil que la commission d'attribution des 18 logements prochainement livrés par l'OPAC de Savoie a eu lieu début octobre.

La Commune a été consultée pour l'attribution de 8 d'entre eux.

➤ Conseil consultatif « Travaux »

Albert Vellard souhaite qu'une rectification soit apportée au compte rendu de la réunion du 23/06/2008 concernant la mise en conformité de feux tricolores de la RD 1006 (route de Challes).

Cette mise aux normes ainsi que la mise en place de la signalisation ont été prises en charge par le Conseil Général et non par la DDE et la Commune comme précisé au compte rendu.